

# COMMUNE DE PRIMELIN

## PLAN LOCAL D'URBANISME



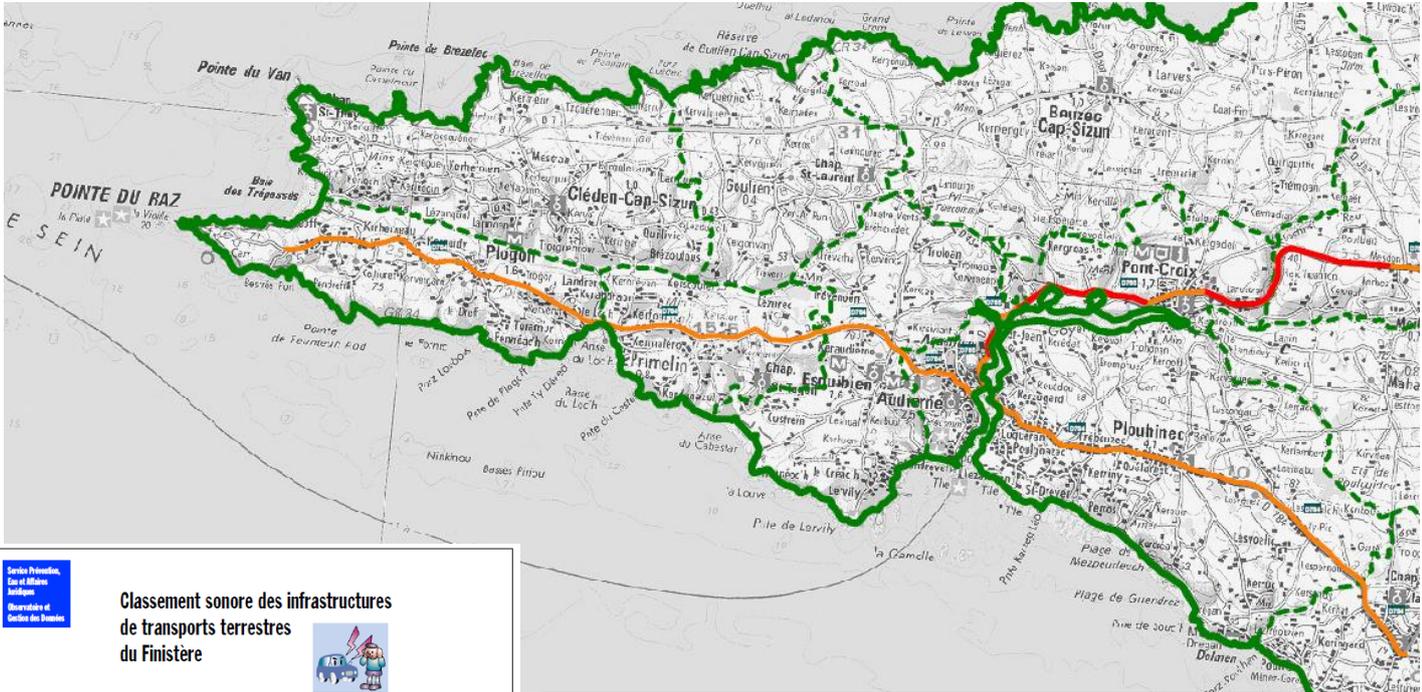
### 6-3 Classement sonore des axes routiers

Arrêt du PLU : DCM du 10 août 2020

Approbation du PLU : DCM du 10 décembre 2021



Carte de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Finistère (extrait) annexé à l'arrêté préfectoral n°2004-0101 du 12/02/2004



**Service Primelin, Cas et Maires Adjoints, Observateurs et Cadres du Terrain**

### Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Finistère

Arrêté préfectoral n° 2004-0101 du 12/02/2004 portant révision du classement sonore

#### Synthèse cartographique à l'échelle du DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

**Légende**

- Communes concernées
- Limite d'aménagement
- Limite de commune
- Voies concernées

Classement au bruit des infrastructures	Secteur affecté par le bruit	
	Tissu ouvert	Rue en U accolée
Catégorie 1	d = 300 m	d = 100 m
Catégorie 2	d = 250 m	d = 80 m
Catégorie 3	d = 100 m	d = 30 m
Catégorie 4	d = 30 m	d = 30 m
Catégorie 5	d = 10 m	d = 10 m

Note: Cartographie uniquement à valeur indicative. Se reporter au texte de l'arrêté préfectoral sus-cité. La distance réelle est à mesurer sur le terrain, de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

d = largeur maximale en mètres des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

Le tableau suivant donne la valeur de l'isolement minimal en fonction de la catégorie de l'infrastructure, pour les pièces directement exposées au bruit des transports terrestres. Au-delà de 10 m du bord de chaussée, ainsi que pour les pièces non directement exposées au bruit cette valeur est diminuée sans toutefois pouvoir être inférieure à 30 dB(A) (cf. arrêté du 30 mai 1996)

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence en période de jour Laeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence en période de nuit Laeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Isolement acoustique minimal en dB(A) dans les rues en U ou à 10 m du bord de chaussée en tissu ouvert
1	L > 81 dB(A)	L > 76 dB(A)	d = 300 m	45
2	76 < L <= 81	71 < L <= 76	d = 250 m	42
3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 m	38
4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 m	35
5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 m	30